



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'Etat le 08 DEC 2020
et publié le: 11 DEC 2020 est exécutoire.

Question n° 3

Communication du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères- SMIRTOM

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi trois décembre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Monsieur Nicolas RIBET
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Florence COMBES À partir du point n° 13 Pouvoir à Malika LACH-HAB
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 35
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BIGOT

Date de la convocation : 26 novembre 2020
Date de l'affichage : 26 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20201203-03122020-Quest3-DE
Date de télétransmission : 08/12/2020
Date de réception préfecture : 08/12/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Question n° 3

Communication du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères- SMIRTOM

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,


considérant que Monsieur le Président du Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères - SMIRTOM a transmis le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des ordures ménagères pour l'année 2019,

considérant que ce document est communiqué aux membres du Conseil communautaire, pour information (*document joint à la synthèse*).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte au Président de la communication du rapport d'activité 2019 du SMIRTOM (*document ci-joint*).

Le Président
Daniel BÔNE



SMIRTOM

du SAINT-AMANDOUIS

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 29 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 30 octobre à 9 heures 00, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HURABIELLE, Président.

Date de la convocation : 21 octobre 2020

Nombre de membres : Nombre de délégués : 31

Présents : 18

Pouvoirs : 2

Absents, excusés : 11

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Noura ANGLADE, messieurs Claude AUBAILLY, Pascal AUGENDRE, Philippe AUZON, Francis BLONDIEAU, Philippe PERRICHON COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : messieurs Olivier BEATRIX, Jean-Yves GIOT, Olivier HURABIELLE, Pierre MANCION, Michel SAUVAGNAT; COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER : messieurs Dominique BURLAUD, Dominique CHAMPAGNE; COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD : monsieur Jean GIRAUD; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : messieurs Michel ROUSSELET, Philippe WILLEME; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : madame Delphine BENOIT ; monsieur Christian DESMARE.

POUVOIRS

Madame Marie BLASQUEZ a donné pouvoir à monsieur Francis BLONDIEAU.

Monsieur Thierry PORIKIAN a donné pouvoir à madame Delphine BENOIT.

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER : monsieur Jean-Paul BELLOT, Baptiste TALLAN; COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD : madame Françoise AFFRET, messieurs Fabrice AUPETIT, Dominique DUBREUIL, Claude SCHNURER ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : monsieur Pierre GUIBLIN; COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE : messieurs Yves DEBONO, André DELAVALT, Dominique MALLERON; COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE, NIEVRE ET BERTRANGES : monsieur Eric Jacquet.

M. Francis BLONDIEAU est désigné comme secrétaire de séance.

**COMITE SYNDICAL
 SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS**

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n° 2020-DC00024

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT

DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES

CARACTERISTIQUES GENERALES

Le SMIRTOM était composé en 2019 de 8 communautés de communes dont 1 dans le régime dérogatoire, et 2 en représentation substitution. Elles représentent 97 communes pour une population en baisse constante estimée à 56 411 habitants (population municipale INSEE 2019). Pour mémoire, en 2015 la population municipale était de 58 613 habitants, soit une baisse de 3,75%.

Nombre de Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
97	56411	57704

CDC CŒUR DE FRANCE

18 COMMUNES

Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
Arpheuilles	294	305
Bessais-le-Fromental	323	327
Bouzais	318	326
Bruère-Allichamps	565	577
Charenton-du-Cher	1063	1087
Colombiers	407	423
Drevant	558	568
Farges-Allichamps	241	243
La Celle	350	352
La Groutte	129	136
Marçais	285	291
Meillant	686	704
Nozières	217	224
Orcenais	253	257
Orval	1815	1865
Saint-Amand-Montrond	9830	10205
Saint-Pierre-les-Étieux	695	717
Vernais	196	197
Total général	18225	18804

CDC BERRY GRAND SUD

25 COMMUNES

Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
Ainay-le-Vieil	183	186
Arcomps	317	328
Ardenais	204	212
Beddes	90	93
Châteaumeillant	1856	1881
Culan	728	730
Ids-Saint-Roch	307	308
Ineuil	244	249
La Celette	176	179
Le Châtelet	1031	1047
Loye-sur-Arnon	308	313
Maison nais	239	242
Morlac	330	334
Préveranges	530	539
Reigny	264	269
Rezay	220	225
Saint-Christophe-le-Chaudry	105	107
Saint-Hilaire-en-Lignières	503	519
Saint-Jeanvrin	154	157
Saint-Maur	289	293
Saint-Pierre-les-Bois	292	301
Saint-Priest-la-Marche	224	231
Saint-Saturnin	420	430
Sidaillies	304	310
Touchay	261	271
Total général	9579	9754

CDC PAYS DE NERONDES

11 COMMUNES

Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
Blet	579	589
Charly	251	255
Chassy	245	249
Cornusse	271	273
Croisy	161	162
Flavigny	203	204
Ignol	180	183
Mornay-Berry	186	187
Nérondes	1492	1529
Ourouer-les-Bourdelins	615	617
Tendron	95	97
Total général	4277	4345

CDC ARNON BOISCHAUT CHER

18 COMMUNES

Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
Chambon	173	177
Châteauneuf-sur-Cher	1456	1497
Chavannes	175	180
Corquoy	217	224
Crézançay-sur-Cher	55	56
La Celle-Condé	205	205
Lapan	203	205
Levet	1397	1435
Lignièrès	1367	1412
Montlouis	110	110
Saint-Baudel	248	253
Saint-Loup-des-Chaumes	301	303
Saint-Symphorien	134	135
Serruelles	78	78
Uzay-le-Venon	399	406
Vallenay	740	751
Venesmes	823	843
Villecelin	99	101
Total général	8180	8371

CDC PBLV

12 COMMUNES

Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
Apremont-sur-Allier	71	73
Cours-les-Barres	1044	1063
Cuffy	1097	1117
Germigny-l'Exempt	309	316
Jouet-sur-l'Aubois	1364	1389
La Chapelle-Hugon	391	398
La Guerche-sur-l'Aubois	3322	3368
Le Chautay	305	317
Marseilles-lès-Aubigny	656	659
Menetou-Couture	361	370
Saint-Hilaire-de-Gondilly	176	180
Torteron	800	815
Total général	9896	10065

CDC 3 PROVINCES

9 COMMUNES

Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
Augy-sur-Aubois	291	293
Chaumont	54	54
Givardon	298	302
Grossouvre	278	287
Neuilly-en-Dun	232	242
Sagonne	186	184
Saint-Aignan-des-Noyers	99	101
Sancoins	3090	3159
Vereaux	139	148
Total général	4667	4771

CDC LES BERTRANGES

Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
La Chapelle-Montlinard	478	487
Total général	478	487

CDC BLV

Nom de la commune	Somme de Population municipale	Somme de Population totale
Lugny-Champagne		
Saint-Martin-des-Champs	307	315
Sancergues	679	687
Total général	1114	1134

Le syndicat a la compétence collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'année 2019 est la neuvième année de facturation en redevance incitative à la réduction et au tri des déchets et nos résultats de collecte, tri et traitement, tant en porte à porte que sur les déchetteries montrent une stabilisation de la production de déchets avec un ratio par habitant inférieur à la moyenne nationale.

Les études comparatives réalisées par CITEO montrent l'impact positif de la redevance incitative sur la protection de la planète. Les bénéfices environnementaux calculés par CITEO sur l'année 2018 sont les suivants :

- l'équivalent en CO2 d'un parcours de 5 258 836 km en voiture économisé grâce au recyclage des emballages en plastique de notre territoire,
- 30 977 m3 d'eau évités grâce au recyclage des papiers graphiques de notre territoire (soit l'équivalent de la consommation de 585 habitants),
- 5 460 610 nouvelles bouteilles en verre fabriquées grâce au geste de tri de nos habitants,
- 5 374 742 nouveaux magazines fabriqués grâce au geste de tri de nos habitants.

Pour comparaison aux collectivités de même milieu et de dispositif de collecte, le syndicat a les résultats suivants :

- le verre, 42,7 kg/hab/an, valeur moyenne des collectivités 40,1 kg soit 6% de plus,
- le papier, 28,3 kg/hab/an, valeur moyenne des collectivités 24,3 kg soit 17% de plus,
- les emballages 23,6 kg/hab/an, valeur moyenne des collectivités 19,9 kg soit 19 % de plus,
- les refus de tri 9,1 kg/hab/an, valeur moyenne des collectivités 9,1 kg.
- pour les ordures ménagères nous sommes à 52 % de moins par rapport à la moyenne de notre catégorie.

L'année 2019 est aussi la troisième année d'optimisation de la collecte avec la collecte latérale robotisée, le changement de fréquence des collectes sur les quatre flux, la mise en place des bacs bi-compartmentés pour le verre et le papier. L'ensemble de ces opérations a été réalisé avec un changement de collecteur dans le cadre d'un nouveau marché public de 8 ans.

Depuis février 2018, le syndicat était en contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, les conclusions ont été rendues au 2^{ème} semestre 2019 et ont abouti à cinq recommandations :

Recommandation n°1 : répondre à l'obligation légale de tenir une comptabilité analytique (matrice des coûts sur le logiciel de l'ADEME et mis en ligne sur la base de données SINOE).

Le syndicat a réalisé toutes les matrices depuis 2011, la matrice 2018 a été validée fin du 1^{er} semestre 2020, la matrice 2019 est en cours de validation avant sa mise en ligne.

Recommandation n°2 : achever la mise en conformité du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) avec la réglementation en vigueur. Le syndicat a réalisé la demande en octobre 2019.

Recommandation n°3 : achever la mise en conformité du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets initiée en 2018 (version finale faite en 2020).

Recommandation n°4 : mettre en place la comptabilité d'engagement telle que prévue par l'instruction budgétaire et comptable M4.

Notre comptable a été formé à cette procédure fin 2019. La comptabilité d'engagement est active depuis le 1^{er} janvier 2020. Néanmoins, il sera impossible pour le syndicat de rattacher les produits de l'année sur le budget de l'année en raison de l'ignorance du syndicat sur les montants redistribués par les éco-organismes en année N, ils sont connus en fin d'année N+1 voir N+2. D'autre part la politique d'engagement impliquera de réaliser un budget sur une année à 13 mois pour couvrir les dépenses.

Recommandation n°5 : améliorer le taux de recouvrement des recettes du SMIRTOM.

Le syndicat a créé un comité de pilotage de la redevance avec la DGFIP. Une convention de recouvrement des produits locaux entre le SMIRTOM du Saint-Amandois et la DGPI du Cher a été mise en place. Une mission supplémentaire est attribuée à l'équipe des ambassadeurs du tri, pour enquêter dans chaque commune du syndicat afin de traquer les incivilités et mauvais payeurs.

Le syndicat a été labélisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et bénéficie d'un nouveau soutien financier de l'ADEME sur trois ans à hauteur de 190 000 € depuis le 1^{er} janvier 2017 et qui se termine fin 2019. Deux objectifs sur trois sont atteints (ceux-ci ont été fixés contractuellement entre le SMIRTOM et l'ADEME sur les résultats 2015).

Résultats quantitatifs des objectifs fixés :

- Objectif 1 taux de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Le 1^{er} objectif est de diminuer de 3% les DMA (hors gravats et déchets verts) sur 3 ans. Nous constatons une légère baisse du tonnage des déchets soit une diminution de 0,53 % en 2019 par rapport à 2015, année de référence.

L'échec de cet objectif se trouve dans l'évolution des infrastructures du syndicat entre la création du contrat d'objectif et les 3 années du TZDZG.

En effet, le syndicat a réalisé une déchetterie à 12 quais pour la communauté de communes Cœur de France (env. 19 000 habitants). Cette déchetterie ouverte le 23 novembre 2016 a permis aux habitants de bénéficier d'un outil performant, accessible, ouvert 6 jours par semaine et pouvant accueillir jusqu'à 300 usagers par demi-journée à la place d'une déchetterie à plat de 5 bennes souvent saturée.

Cet investissement de 800 000 euros a littéralement fait exploser les tonnages et favorisé le recyclage et la valorisation. Mais en contrepartie, les efforts du syndicat pour la diminution des DMA ont été occultés.

- Objectif 2 taux global de valorisation

En 2015, le taux global de valorisation était de 48,01%. En 2019, nous constatons une hausse de plus de 7% soit un total de 55,84 %. L'objectif était fixé à 53%.

Cet objectif a été atteint grâce à la volonté du syndicat de proposer un maximum de solutions pour valoriser les déchets produits par les usagers du territoire.

- Objectif 3 taux de réduction du tonnage enfoui

Le 3ème objectif du projet est de réduire de 3% le tonnage des déchets enfouis. A ce jour la réduction des déchets est de 8,9 %.

Cet objectif a été atteint à la suite de la mise en place de plusieurs solutions pour valoriser les déchets et ainsi diminuer les tonnages enfouis.

En conclusion, nous pouvons dire que deux objectifs sur trois sont atteints. Sans pour autant avoir atteint l'objectif 1, celui-ci est quand même en baisse par rapport à l'année de référence. Nous continuerons dans cette avancée dans les prochains mois pour le diminuer davantage.

Le syndicat poursuivra les actions menées dans le TZDZG dans les prochaines années en les intégrant dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'objectif sera d'intégrer en plus, des actions qui vont permettre de diminuer les tonnages en proposant des solutions aux usagers en amont.

Toutes ces actions s'inscrivent dans les obligations des lois Grenelle 1 et 2 sur la réduction de la production des déchets ménagers, l'augmentation du recyclage matière et organique, la diminution des quantités des déchets stockés, l'obligation d'intégrer une part variable dans la redevance prenant en compte la quantité de déchets des usagers.

L'année 2019 a vu la concrétisation du travail initié en 2014 pour doter le syndicat et les départements du Cher, de la Nièvre et une partie de l'Indre d'un centre de tri interdépartemental, outil industriel capable d'assurer l'extension des consignes de tri à partir de 2023 et ce en conformité avec la loi. La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais a été constituée le 25 octobre 2019 avec 18 collectivités pour 510 000 habitants, et sa date d'enregistrement à la Chambre de Commerces et d'Industrie de Bourges, le 13 décembre 2019.

1) La Collecte

La collecte est assurée par un prestataire de services, la société Brangeon. La prestation de collecte se fait sur un marché d'une durée de 8 ans qui a débuté au 1^{er} janvier 2017.

Le marché a fait l'objet d'un avenant depuis sa signature.

L'avenant n°1 s'applique depuis le 1^{er} janvier 2017, il concerne la fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des emballages recyclables prévue au marché conclu avec la société Brangeon (notifié le 29 décembre 2015), modifié avec passage en C0,5 (tous les 15 jours) pour ces déchets.

Les conditions financières dudit marché ont été revues pour tenir compte des modifications induites par les changements de fréquences de collecte et de divers points qui se sont faits lors de la préparation de la mise en place de ce marché (répartition entre collecte latérale et collecte traditionnelle, diminution des points collectés en bacs 2.2, collecte des cartons, création d'une voie d'accès entre les 2 sites du SMIRTOM, etc...).

La collecte est assurée avec 8 bennes bi-flux 26 tonnes dont 2 en chargement arrière et 6 en chargement latéral. Elle est complétée avec 1 benne mono-compartmentée à chargement arrière de 19 tonnes voie étroite, et de 2 mini-bennes. Elle est bimensuelle pour les OMR (bac à couvercle bordeaux) et pour les corps creux (bac jaune). Elle est mensuelle pour le verre et pour les journaux revues

magazines (JRM) (bac 180 litres bi-compartmentés). La collecte se fait de 4 à 22 heures du lundi au vendredi sur 50 circuits. Les jours fériés sont rattrapés par lissage sur la semaine avec les samedis.

La collecte des colonnes enterrées et des bornes aériennes en place sur les déchetteries se fait en régie par un poids lourd avec grue du SMIRTOM, et représente 3 % de la population.

La situation géographique et économique du territoire ne nécessite pas pour le syndicat de proposer une variation saisonnière de collecte.

II) Le tri, transfert et traitement

2.1) Le tri des emballages est assuré par un prestataire de services, la société Paprec sur le centre de tri d'Echalier à Clermont-Ferrand et ce par un marché public de 3 ans renouvelable 2 fois un an, débuté au 1^{er} janvier 2019. Le centre de tri sera en mesure de prendre les déchets en extension des consignes de tri à partir de septembre 2021.

Les tonnages triés et recyclés font l'objet de l'annexe 4.

2.2) Le transfert est assuré depuis le 1^{er} janvier 2019 par la société Paprec, sur le site de CDI à Orval. Les emballages sont chargés en semi-remorque à fond mouvant puis acheminés sur le centre de tri d'Echalier, les OMR et les DIB sur le centre de d'enfouissement de Gournay.

2.3) Le traitement des OMR est assuré par un prestataire de services, la société SUEZ Centre Ouest et ce par un marché public de 6 ans renouvelable 2 fois un an. Ce marché a débuté au 1^{er} janvier 2019 il couvre le traitement des OMR collectées en porte à porte et en point d'apport volontaire pour 6666,46 tonnes en 2019.

Les déchets industriels banals (DIB) déposés en déchetterie pour 5 078 tonnes en 2019.

Le syndicat a enfoui 11 744 tonnes à 48 € la tonne HT, il faut y ajouter la TGAP pour 18 € et la TVA de 6,6 € soit un montant à la tonne de 74,6 € TTC.

La société SUEZ propose le traitement des déchets ménagers et assimilés par l'enfouissement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Chaume Lauzon à Gournay dans l'Indre. Ce centre peut recevoir jusqu'à 85 000 T par an et possède une autorisation d'exploitation valable jusqu'en 2033.

Il répond aux exigences techniques et possède la certification ISO 14001.

La société SUEZ a équipé ce centre d'un bioréacteur afin d'améliorer la qualité de l'air et des odeurs qui peuvent s'en échapper.

III) Le traitement des produits issus des déchetteries

Le SMIRTOM assure la gestion des hauts et des bas de quai des 14 déchetteries du syndicat.

Il transporte les bennes sur les exutoires attribués par marchés publics pour 3 ans renouvelables 2 fois un an.

Ces marchés ont débuté au 1^{er} janvier 2019.

- lot 1 : traitement des DIB : Société SITA SUEZ, enfouissement sur l'ISDND de la Chaume Lauzon situé sur la commune de Gournay dans l'Indre. Depuis le 1^{er} septembre 2019, l'enfouissement se fait dans les mêmes conditions que les OMR exposées ci-dessus.

- lot 2 : traitement des déchets verts par compostage : Société VEOLIA sur les plateformes de Cogne et de Vicq-Exemptet.
- lot 3 : traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS) Société Recydis à Bourges.

Le syndicat dispose de 8 poids lourds avec bras et 6 remorques, d'un poids lourd avec hayon et de 149 bennes de déchetteries.

Le syndicat traite en régie le traitement des bois de classe A et B et du gravat. Il passe par contrat de vente les cartons et les papiers à CDI Orval, et métaux ferreux et non ferreux à la société Ferrolac basée à Lunery.

IV) La redevance incitative

4.1 la mise en recouvrement

Le SMIRTOM a institué la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2010. Pour mémoire, l'année 2011 était la première année de facturation en redevance incitative. Le montant perçu au titre de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) auprès des usagers est passé de 7 375 216 € en 2010 à 6 334 306 € en 2011 soit une baisse de 1 040 910 € représentant 14,11%. L'année 2012 conforte les résultats, le montant mis en recouvrement est de 6 425 905€ soit une hausse de 1,4%. L'année 2013 maintient cette logique avec un montant mis en recouvrement auprès des contribuables de 6 540 369€ soit une hausse de 1,78%. L'année 2014 se poursuit dans cette logique avec un montant mis en recouvrement de 6 698 210 €. Enfin pour l'année 2015 le montant mis en recouvrement auprès des usagers s'élève à 6 706 153 € soit une hausse de 0,12%. Pour 2016, le montant des redevances est resté le même que celui de 2015 toutefois le montant mis en recouvrement est de 6 790 901 € soit une augmentation de 1,26 % correspondant à une forte augmentation des coûts de traitement et transport des bennes au profit des usagers publics ou privés. En 2017, le montant mis en recouvrement s'élève à 6 662 278 € soit une baisse de 1,89% en corrélation avec la perte inéluctable des effectifs du syndicat, diminution significative de 128 600 € qui démontre les difficultés à maintenir le niveau des redevances sans augmentation pendant 4 ans.

Le montant 2018 s'élève à 6 654 970 € soit une stabilité de 0,1% qui cache la perte des effectifs et la nette augmentation des recettes des bennes mises à disposition des usagers. Le montant 2019 est de 6 835 971 € soit une augmentation de 2,71% et en baisse par rapport au 3% voté dans le budget démontrant ainsi la perte d'entités facturables correspondant à la diminution de la population.

4.2 Le marché de pré-collecte.

Le 1^{er} janvier 2010, un marché de services a été conclu avec la société Plastic Omnium (PO) Systèmes Urbains pour la maintenance des bacs, le système informatique, la gestion de la base de données et la facturation. Ce marché s'est terminé le 29 février 2016. Un nouveau marché a été signé pour 4 ans avec PO et a fait l'objet de 2 avenants :

- l'avenant n° 1 du 21 novembre 2016 concerne le prix de la maintenance des colonnes enterrées et des bacs 2.2, le coût de distribution de bacs de 16,34 € à 5,5 €, l'achat de puces 134,2 kHz et l'équipement des bennes en lecteur 134,2 kHz.
- l'avenant n°2 du 28 mars 2017 concerne les prix des pièces détachées des bacs 1801 MSTs et la prestation de facturation semestrielle au lieu d'annuelle.

-
2018 a vu le passage à « Clic Easy », en place au 1^{er} semestre 2018 avec le transfert des charges de l'édition, de la mise sous pli et de l'affranchissement par la DGFIP en lieu et place de la société Plastic Omnium. La Société Plastic Omnium a été vendue à un fond de pension et a changé de dénomination pour prendre le nom de SULO.

V) Les résultats

5.1 La collecte en Porte à Porte et sur les PAV.

Les résultats 2018 confirment la modification des comportements des usagers en rapport avec la redevance incitative et l'intérêt écologique du système et l'optimisation de la collecte.

Les tonnages OMR collectés sont passés de 14 256,93 T (2009) à 6982,77 T (2018) et 6666,46 T (2019) soit une légère baisse de 4,52%.

Les tonnages collectés en corps creux sont passés de 1106,9 T (2009) à 1722,8 T (2018) et 1729,08 T (32019) soit une stabilité de 0,36%.

Les tonnages des JRM sont passés de 1 496,36 T (2009) à 1556,35 T (2018) et 1451,44 t (2019) soit une baisse de 6,74% à l'image de la baisse générale constatée en France.

Les tonnages de verre sont passés de 2 324,56 T (2009) à 2457,52 T (2018) et 2340,32 T (2019) soit une baisse de 4,76%.

Le tonnage des déchets collectés en porte à porte et point d'apport volontaire sur le syndicat est passé de 19184,75 T (2009) à 12707,7 T (2018) et 12908,37 T (2019) soit une légère hausse de 1,57%.

Les tonnages ramenés aux divers modes de calcul de la population donnent les résultats suivants : population municipale 56 411 habitants soit 228,82 kg/hab ; population totale 57 709 habitants soit 223,65 kg /hab ; population retenue par les REP (CITEO) 57 575 habitants soit 224,20 kg/hab.

Les tonnages DMA au niveau national sont de 365 kg/hab pour l'année 2015, soit inférieurs de 137 kg/hab.

2019 tonnage des collectes

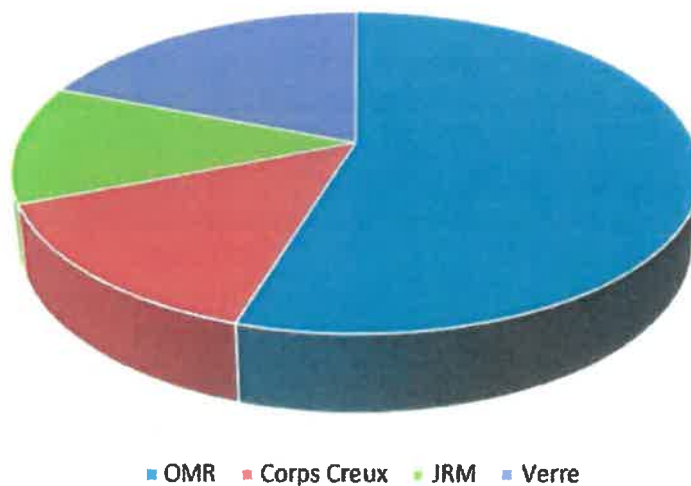
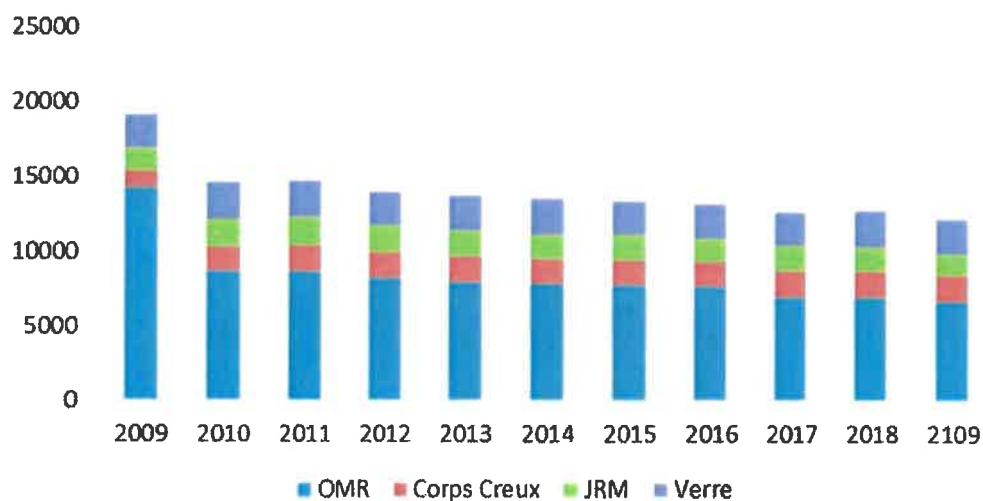


Tableau d'évolution des tonnages collectés en porte à porte

Evolution de la collecte en portes à portes



5.2 La collecte en déchetterie

Le tonnage des produits des déchetteries se stabilise depuis 2013 suite au transfert d'une grosse quantité de gravats en valorisation et donc une sortie de ces tonnages de la classification de déchets.

Le tonnage des déchets industriels banals (tout venant) est passé de 5681,16 T (2018) à 5329,6 T (2019) soit une baisse de 6,19 %.

Le tonnage des gravats est passé de 665,24 T (2018) à 315,14 T (2019) soit une baisse de 52,63 %. Cette baisse est comptable car 4729 T ont été valorisées en 2019 et n'entrent plus dans le tonnage de déchets enfouis.

Le tonnage des déchets verts est passé de 2774,74 T (2018) à 2621,10 T (2019) soit une baisse de 6,19 % qui correspond à une deuxième année particulièrement sèche diminuant par voie de conséquence la partie non ligneuse des déchets verts.

Le tonnage de la ferraille est passé de 1646,26 T (2018) à 1737,61 T (2019) soit une hausse de 5,55 %.

Le tonnage du carton est passé de 493,37 T (2018) à 518,64 T (2019) soit une hausse de 5,12%. Cette hausse est atténuée par la collecte directe en mini benne auprès des commerçants pour un tonnage de 167,79 T (2018) à 148,66 T (2019) soit une baisse de 11,4%. Le volume total du carton passe de 661,16 T (2018) à 667,3 T (2019) soit une hausse de 0,92 %.

Le tonnage du bois est passé de 781,93 T (2018) à 1083,16 T (2019) soit une hausse de 38,52 %. Cette hausse ramène les tonnages de bois au niveau de 2017 qui été de 1155 T.

Le tonnage des DMS est passé de 134165 kg (2018) à 226273 kg (2019) soit une hausse de 68,65 %.

Le tonnage des bennes mobilier est passé de 882,07 T (2018) à 1121,48 T (2019) soit une hausse de 18,16 % qui traduit la mise en place de la benne Eco mobilier sur les dernières déchetteries. Néanmoins les résultats peuvent être améliorés sur la déchetterie de Drevant si l'éco-organisme consent à mettre une deuxième benne à la déchetterie.

Le poids des apports en déchetterie est passé de 13 060,93 T (2018) à 12 953 T (2019) soit une très légère baisse des tonnages à hauteur de 0,82 %.

2019 tonnage dechetteries

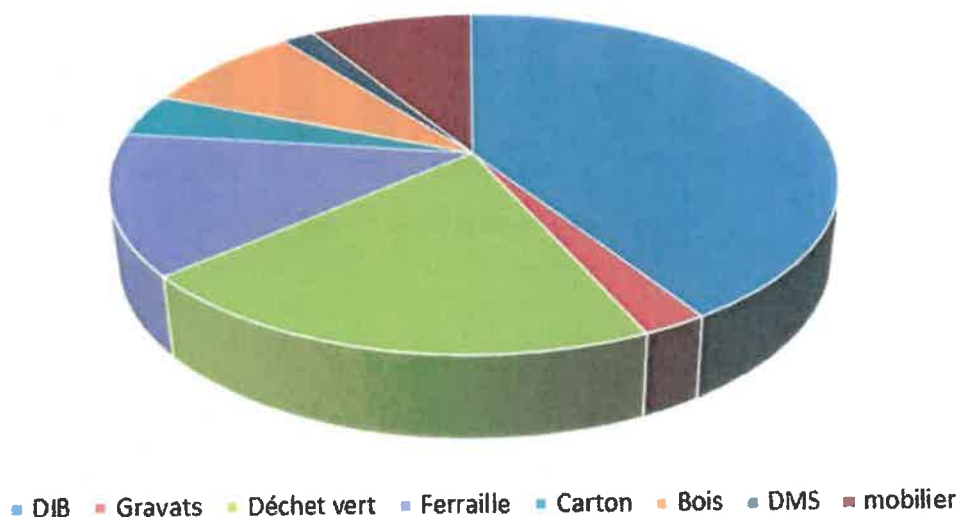
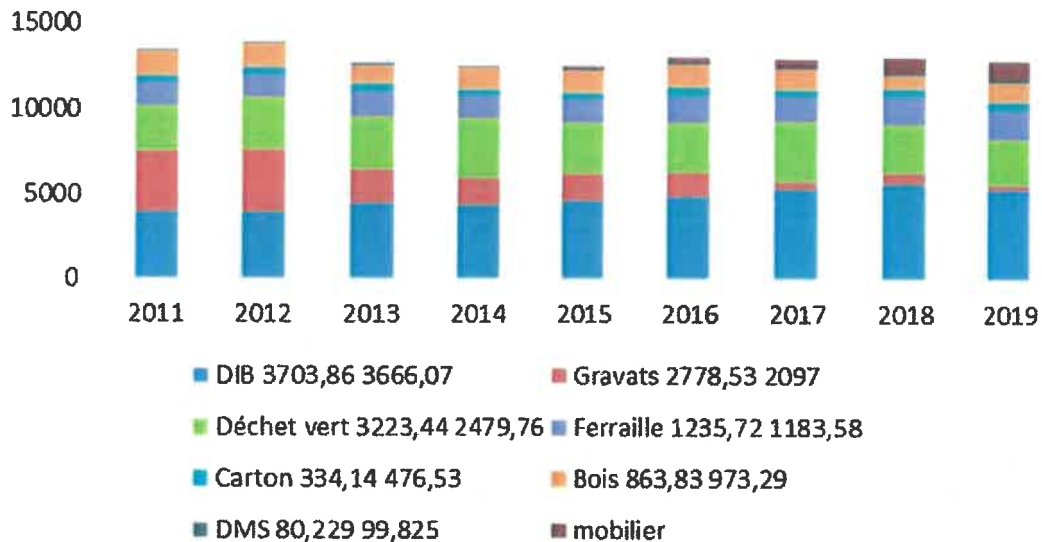


Tableau de l'évolution des tonnages collectés en déchetteries.

Evolution de la collecte en déchetteries



Au final, la production de déchets est passée de 25 768,63 T (2018) à 25861,37 T (2019) soit une légère hausse de 0,35 % (au niveau national le tonnage serait de 30728 T).

Les tonnages ramenés aux divers modes de calcul de la population donnent les résultats suivants : population municipale 56 411 habitants soit 458,44 Kg/hab ; population totale 57 704 habitants soit 448,17 Kg/hab ; population retenue par les REP (CITEO) 57 575 habitants soit 449,17 Kg/hab. Les tonnages OMA national, sont de 526 kg/hab (année 2015), population municipale, le syndicat est inférieur de 67,5 kg/hab.

VI) Bilan financier

6.1 Les dépenses

L'année 2019 présente le deuxième bilan financier avec la collecte optimisée robotisée avec modification des fréquences.

La dépense pour la collecte s'élève à 2 472 043 € TTC (société Brangeon). Elle se décompose en forfait collecte OMR pour 796 488 €, forfait collecte EMB 796 488 €, forfait collecte JRM 379 752 €, forfait collecte verre 379 752 €, collecte du carton 55 776 € et la mini benne 63 787 €.

La dépense de transfert transport s'élève à 311 735 € TTC (CDI Orval)

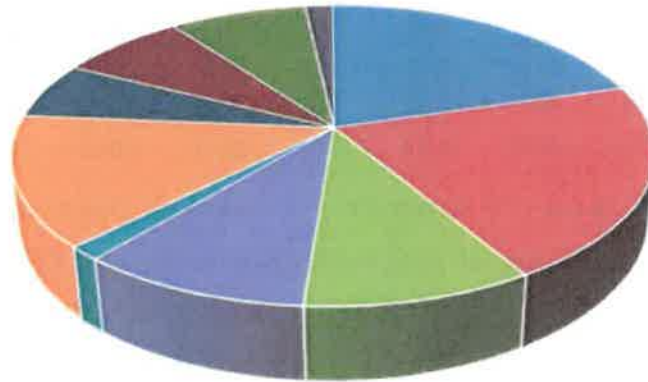
La dépense du traitement des OMR par enfouissement s'élève à 538 376 € TTC (SUEZ).

La dépense du tri des emballages s'élève à 233 067 € TTC (PAPREC).

La dépense pour la maintenance des bacs OMR système informatique embarqué et la gestion de la base de données et de la facturation s'élève à 288 228 € TTC (SULO).

Le montant du coût de collecte et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en PAV s'élève à 3 843 449 € TTC.

2019 collectes



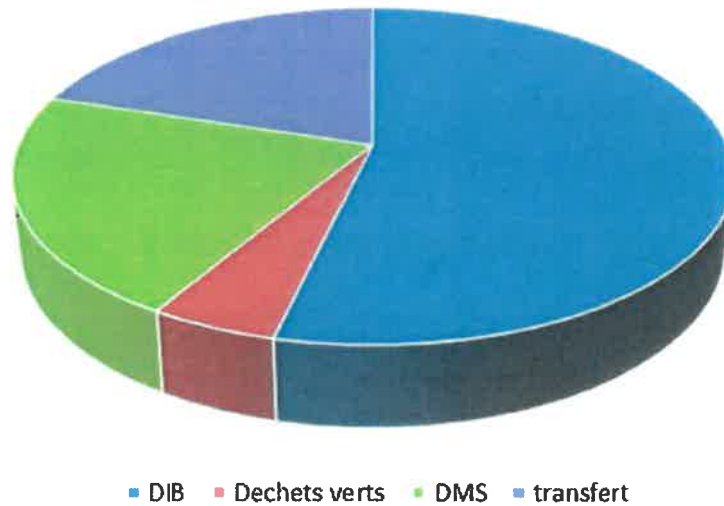
■ Col OMR ■ Col CC ■ Col Papier ■ Col Verre ■ Col Carton
■ Trait OMR ■ Tri CC ■ Pre collecte ■ transfert ■ mini benne

Les dépenses pour le traitement des déchets des déchetteries se répartissent de la manière suivante :

- le tout venant s'élève à 435 647 € TTC (SUEZ).
- les déchets verts s'élèvent à 39 671 € TTC (VEOLIA).
- les déchets ménagers spéciaux s'élèvent à 173 037 € TTC (Recydis).
- Le transfert des DIB s'élève à 164 259 € TTC (CDI Orval)

Le montant des coûts de traitement des déchetteries passe de 697 563 € à 812 614 € soit une hausse de 16,49 %, qui correspond au transfert et l'augmentation des tonnages des DMS.

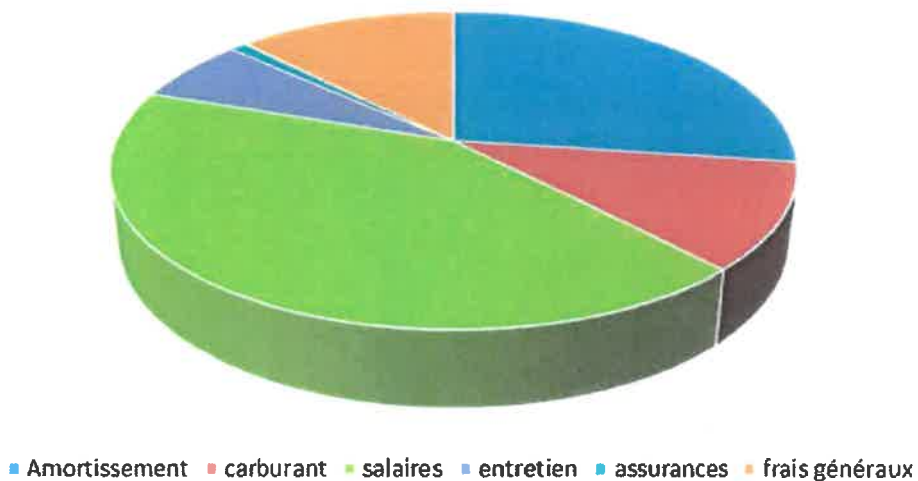
2019 traitement dechetteries



Les frais de fonctionnement pour les déchetteries sont de 1 989 459 € et se décomposent de la manière suivante :

- Amortissement des matériels (50 % chap 042)	539 696 €
- Carburant (80% art 6066)	215 508 €
- Masse salariale (50%) ¹	840 265 €
- Entretien (80% art 61551)	130 107 €
- Assurances (80% art 6161)	19 380 €
- Frais généraux (30% des DF)	244 503 €

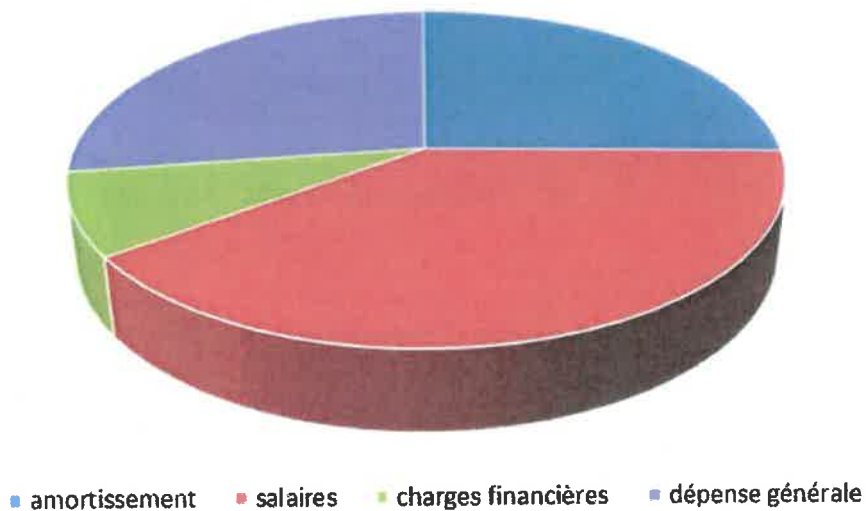
2109 fonctionnement dechetteries



Les coûts de fonctionnement du syndicat sont de 2 118 596 € et se répartissent de la manière suivante :

Amortissement des biens (50 % chap 042)	539 696 €
Masse salariale (50%) ¹	840 265 €
Charges financières ²	168 131 €
Dépenses de fonctionnement ³ (70%)	570 504 €

2019 fonctionnement collecte et précollecte



6.2 Les recettes

Les recettes du budget de fonctionnement sont, hors opération d'ordre, les redevances des usagers, les recettes issues d'une facturation spécifique suite à une demande de collectivité ou d'usagers de prestations particulières, les recettes des éco-organismes et de la vente des produits issus de la collecte sélective.

- Montant mis en recouvrement pour la redevance :	6 835 971 €
- Montant des prestations spécifiques :	270 900 €
- Total recouvrement :	7 106 871 €

Les soutiens des Eco organismes :

- CITEO (emballages et papier)	748 122 €
- Eco mobilier	24 795 €
- Eco TLC	11 762 €

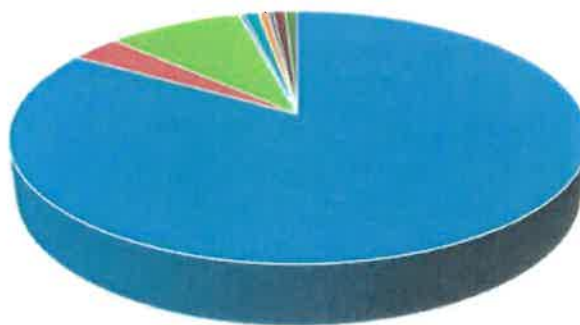
Les ventes de matériaux :

- Paprec (résines plastiques, PET clair et foncé PEHD)	82 389 €
- CDI recyclage (Papier carton)	51 794 €
- REVIPAC (ELA PCC PCNC)	25 672 €
- OI Manufacturing (verre)	69 530 €

Soutiens à l'économie circulaire :

- ADEME	67 500 €
---------	----------

2019 recettes



■ RI	■ Prestation Speciales	■ CITEO
■ Eco Mob	■ Plastiques	■ Papiers
■ PCC et PCNC	■ Verre	■ ADEME

Le coût brut à la tonne de déchets est de 338,89 €

Le coût brut à la tonne de déchets collectés en porte à porte : 461,88 €.

Le coût brut à la tonne de déchets collectés en déchetterie : 216,32 €.

Le coût supporté par la redevance à la tonne est de 264,33 €

Les tonnages ramenés aux divers modes de calcul de la population donnent les résultats suivants : population municipale 56 411 habitants soit 458,44 kg/hab soit 121,17 € par habitant ; population totale 57 704 habitants soit 448,17 Kg/hab soit 118,46 € par habitant.



Sommaire des tableaux et diagrammes

- Tableau bilan d'activité (I)
- Tableaux de synthèse sur les déchetteries (II et III)
- Tableau sur la collecte et le traitement (IV)
- Rapport annuel 2019 Brangeon (V)
- Analyse financière simplifiée 2019

1 Masse salariale = chap 012+ art 6531, 6532, 6533 – recettes personnel budget annexe

2 Charges financières = Chap 66+ 67 + art 6541 ; 6542

3 Dépenses de fonctionnement = chap 011- (Brangeon, Véolia, Suez, Recydis, SULO) et - 80% des art 6066 ; 61551 ; 6161.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de cette communication.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le président

Olivier JURABIELLE

Tableau 1

BILAN D'ACTIVITE 2019

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	% 2019/2018
Tonnage OM	14 273,71	8 680,63	8 633,12	8 244,61	7 968,00	7 860,45	7 803,99	7 638,70	6 920,44	6 982,78	6 666,46	-4,53%
Heure utilisation véhicule	27 803	33 010	31 299	29 480	28 127	28 046	27 594	26 552	23 138	24 474	23 605	-3,55%
Kilométrage Service	441 268	583 204	598 319	590 867	571 862	574 484	572 236	565 358	547 790	553 539	575 275	3,93%
Heure collecte	51 948	31 709	29 072	26 437	25 453	25 716	25 288	27 526	20 591	17 552	17 072	-2,73%
Nb de litre de carburant	304 957	341 849	329 951	312 420	296 798	305 002	301 326	300 755	290 027	285 893	257 747	-9,84%

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 018-251801817-20201112-2020_DC00024-DE



TABLEAU II

DECHETTERIES A QUAI
Tonnage 2019

Type de déchets à la tonne	SAINT-AMAND		CHATEAUNEUF-VEZEMES		LONIERES		CHARENTON		BIBRY-VALLEVEY		SAINT-MAUR		BARCORS		NERONDES		SANGEROLLES		TORTERON		TOTAL	
	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018
Gravats	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0	#DIV/0!	20	100,00%	80	-16,67%	70	-53,33%	80	-50,00%	220,00	-46,34%
Tout venant	1414,88	-7,06%	239,64	-8,46%	287,82	-7,26%	177,38	-15,40%	210,88	0,51%	874,64	-4,48%	482,88	-19,08%	318,8	-5,00%	392,84	-12,75%	364,22	0,44%	4293,38	-8,15%
Déchets verts	1522,68		266,00		289,88		212,42		209,80		951,82		371,88		330,32		348,84		392,5		2228,32	
Déchets verts	1033,64	8,66%	88,24	7,45%	101,38	10,55%	82,14	-2,83%	87,18	0,48%	178,98	12,54%	189,84	-16,60%	148,24	5,80%	181,09	-10,42%	184,16	-28,28%	2228,32	-0,87%
Feraille	505,86	-32,38%	58,38	-5,12%	104,40	81,11%	85,00	49,01%	54,55	-8,10%	118,4	63,41%	148,47	38,49%	86,82	37,64%	155,82	48,26%	152,82	56,91%	1503,09	5,70%
Carton	158,80	8,57%	28,48	7,81%	27,78	7,64%	18,42	8,10%	19,88	-10,86%	41,8	17,43%	45,74	2,70%	35,68	-0,85%	33,20	-1,44%	49,42	20,04%	457,34	7,17%
D.L.S (au kg)	8724,00	61,35%	11339,00	112,38%	11824,00	117,03%	6888,00	52,30%	7800,00	80,81%	18714	120,32%	19570	43,85%	8048	76,24%	21286	69,80%	20109	74,10%	202364	71,84%
Bois	388,78	117,38%	53,21	37,14%	50,89	28,08%	48,18	35,88%	23,82	-25,88%	88,74	26,67%	105,44	12,76%	58,28	0,86%	87,18	22,88%	111,39	50,16%	984,32	46,82%
Mobilier	382,1	17,76%	82,72	5,15%	58,28	28,78%	42,88	10,82%	38	258,46%	84,82	21,37%	84,4	8,76%	77,88	18,24%	102,16	19,85%	100,74	23,07%	1023,80	20,24%
	312,54		80,14		48,76		38,38		18,88		88,87		88,4		88,28		88,88		81,28		851,88	

TOTAL DECHETTERIES		
Poids	% par rapport à 2018	
318,14	-62,69%	
5339,80	-6,18%	
2821,10	-8,81%	
1737,61	5,88%	
518,64	6,12%	
22827,8	68,05%	
1053,16	38,82%	
1121,48	18,18%	

Type de déchets à la tonne	LA GUERGRE		BLET		OURQUER		LEVET		DIVERS		TOTAL	
	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018	Poids	% par rapport à 2018
Gravats	50,00	-44,44%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0	#DIV/0!	45,14	-72,88%	85,14	-82,73%
Tout venant	232,22	-28,77%	81,84	1,21%	184,04	-9,32%	148,28	-25,97%	471,78	56,91%	1086,24	2,65%
Déchets verts	280,00	-1,80%	35,84	8,21%	31,74	1,88%	36,85	9,00%	13,82	-80,87%	387,78	28,49%
Feraille	101,52	10,69%	22,08	38,17%	21,88	-19,04%	32,4	-10,25%	0	#DIV/0!	174,52	4,25%
Carton	35,10	-20,72%	5,84	5,33%	0		17,52	2,68%	3,14	-7,88%	81,30	-7,88%
D.L.S (au kg)	13871	48,28%	6219	18,88%	1548	-18,88%	5950	63,21%	23908,00	45,74%	16405,00	45,74%
bois	58,88	-18,87%	72,90	32,88	37,84	-11,71%	37,84	0,00	7,40	#DIV/0!	88,84	-10,26%
Mobilier	88,28	103,80%	28,28	301,37%	7,3		28,5		87,58		87,58	210,62%

TABLEAU III

TOTAL DECHETTERIE RAMENE EN KG PAR HABITANT 2019

BASE : 61 600 HABITANTS

Type de déchets en tonne	Poids en Kg par habitant et par an 2009	Poids en Kg par habitant et par an 2010	Poids en Kg par habitant et par an 2011	Poids en Kg par habitant et par an 2012	Poids en Kg par habitant et par an 2013	Poids en Kg par habitant et par an 2014	Poids en Kg par habitant et par an 2015	Poids en Kg par habitant et par an 2016	Poids en Kg par habitant et par an 2017	Poids en Kg par habitant et par an 2018	Poids en Kg par habitant et par an 2019	% entre 2018 et 2019
Gravats	47,93	34,95	58,83	57,78	33,25	24,75	25,00	22,07	6,51	10,79	5,11	-52,64%
Tout venant	64,06	61,04	65,88	64,64	72,39	72,13	75,40	79,71	87,57	92,22	87,37	-5,28%
Déchets verts	55,61	32,75	44,99	50,25	50,26	56,38	49,46	47,42	57,04	45,04	42,55	-5,53%
Ferraille	21,38	19,72	22,12	22,11	23,47	21,97	22,29	25,13	24,18	26,72	28,20	5,54%
Carton	5,74	7,94	8,55	8,36	8,18	6,08	6,55	9,98	6,73	8,00	8,41	5,13%
D.I.S (au Kg)	1,38	1,66	1,86	1,85	1,82	1,81	1,77	1,99	1,99	2,17	3,67	69,12%
Bois	14,94	16,22	23,54	21,16	17,06	21,06	21,10	20,95	18,76	12,69	17,58	38,53%
Mobilier							2,44	5,88	9,08	14,31	18,20	27,18%
	211,04	174,28	225,77	226,15	206,43	204,18	204,01	213,13	211,86	211,94	211,09	-0,40%

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 018-251801817-20201112-2020_DC00024-DE

TONNAGES 2019

29/06/2020

DTA	SUEZ		ECHALIER		OI		PAPREC			FERROLAC			REVIPAC			CDI		FIBREUX	
	OMR	REFUS TRI	VERRE	PET CLAIR	PET FONCE	PEHD	ACER	ALU	PCC	PCMC	PCMC	PONC	PONC	JOURNAUX					
2019																			
JANVIER	586,42	10,35	209,10	31,34	13,06	0,00	59,38	4,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
FEBVIER	514,54	51,05	216,26	14,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
MARS	529,26	58,10	102,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
T1	1 630,22	172,81	527,60	45,94	13,06	0,00	59,38	4,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79,64	170,50	377,74	627,88		
AVRIL	550,04	54,27	163,72	15,78	2,34	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
MAI	557,08	50,23	286,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
JUIN	559,02	6,50	175,06	4,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T2	1 666,14	181,00	525,52	41,92	2,34	2,00	42,68	0,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
JULIET	597,30	54,14	237,70	21,90	5,76	3,62	21,02	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AOUT	551,48	60,86	210,00	29,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SEPTEMBRE	510,30	40,50	226,46	1,88	1,88	1,88	1,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T3	1 661,06	160,99	634,16	62,89	11,76	18,94	38,83	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
OCTOBRE	573,76	54,10	388,06	20,22	12,10	14,78	80,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
NOVEMBRE	565,24	62,87	178,34	40,76	6,34	7,00	11,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DECEMBRE	558,02	47,10	145,58	7,98	1,88	1,88	1,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T4	2 292,47	249,83	632,06	82,66	36,42	28,39	223,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019	6 666,46	674,57	2 340,32	211,82	50,78	44,32	264,14	5,70	11,100	11,100	463,66	663,30	1 428,08	2 555,04					
2018	6 982,78	526,47	2 457,52	138,30	38,98	82,04	176,24	9,82	62,190	62,190	504,430	690,28	1 556,35	2 751,06					
différence 2019-2018	-316,32	148,10	-117,20	73,52	11,80	-37,72	87,90	-4,12	-51,09	-51,09	-40,77	-26,98	-128,27						

Envoyé en préfecture le 12/11/2020
 Reçu en préfecture le 12/11/2020
 Affiché le
 ID : 018-251801817-20201112-2020_DC00024-DE



Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 018-251801817-20201112-2020_DC00024-DE



BRANGEON
Environnement

Rapport annuel 2019

Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SMIRTOM du Saint-Amandois



Notre engagement RSE est reconnu par le label LUCE
*Document Mis à jour le 4.11.2020

7, route de Montjean • CS 80046 • La Pommeraye • 49620 Mauges-sur-Loire
Tél. 02 41 72 11 55 • Fax 02 41 72 40 59

SAS au capital de 670 000 € • Siège social : « La Péllican » • 7, route de Montjean • La Pommeraye
• 49620 Mauges-sur-Loire • RCS Angers 309 991 016

SOMMAIRE	2
1. LA COLLECTE	3
1.1 Vos interlocuteurs	4
1.2. L'objet de la prestation	5
1.3. Le déroulement de la prestation.....	6
1.4. Les moyens	8
1.4.1 Les moyens humains.....	8
1.4.2 Les moyens matériels	9
1.5. La consommation	10
1.6. Les kilomètres parcourus.....	12
1.7. Les tonnages	13
1.7.1 Les ordures ménagères	13
1.7.2 Les emballages	14
1.7.3 Le carton	15
1.8. Les faits marquants et propositions d'amélioration.....	16
1.8.1 Le vidage	16
1.8.2 L'amélioration continue....	16
2. LE BILAN FINANCIER	17
2.1 Le bilan financier.....	18

1. *La collecte*





1.1. Vos interlocuteurs



Mickaël Mairand
Directeur de filiale
Basé à La Pommeraye



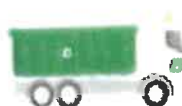
Bruno Tiennot
Responsable activité
collecte
Basé à La Pommeraye



Maud Bourgeois
Chef d'exploitation
Basée à Drevant



Graziella René
Adjointe d'exploitation
Basée à Drevant



Equipes de collecte
Chauffeur référent
Chauffeurs et Equipers de collecte
Basées à Drevant et Nérondes (18)

1.3. Le déroulement de la prestation

Au 1er janvier 2017, la collecte des déchets ménagers et assimilés gérée par le SMIRTOM du Saint-Amandois a changé. Conformément aux recommandations du Grenelle de l'environnement et à la politique de développement durable engagée par le SMIRTOM, trois modes de collecte ont été mis en place, dont un système robotisé (un camion équipé d'un bras latéral ne nécessitant pas l'intervention d'un ripeur) et la fréquence des collectes réduite.






Ce changement vise à permettre le maintien du montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur plusieurs années mais aussi à inciter les usagers à réduire leur volume de déchets et respecter le tri pour un recyclage optimal.

La société BRANGEON Environnement, retenue après une procédure d'appel d'offres, est désormais en charge de :

- › **la collecte robotisée** ; celle-ci concerne la majorité des usagers du territoire. Pour sa mise en place, des marquages au sol indiquant le point de présentation des bacs ont été effectués et une étiquette a été déposée sur les bacs pour indiquer le sens de présentation. Attention, aucun sac ne peut être déposé au pied du bac, et aucun obstacle ne doit se situer devant la poubelle (véhicule...).
- › **la collecte traditionnelle** ; il s'agit de l'ancien mode, réalisé par camion 26 tonnes ou mini benne. Les bacs destinés aux ordures ménagères (couvercle bordeaux) et aux emballages (couvercle jaune) sont conservés. Les bacs 35 litres (bacs bleus pour les journaux, revues, magazines et bacs verts pour les verres), eux, sont remplacés par un bac bi-compartmenté d'un volume de 180 litres (pour les usagers concernés par la collecte robotisée) ou par un bac monoflux d'un volume de 120 litres ou plus (pour ceux concernés par la collecte traditionnelle). Ces nouveaux bacs ont été livrés à domicile entre les mois d'octobre et de décembre 2016.
- › **la collecte en conteneurs grande capacité (bac 2.2)** ; celle-ci est mise en place pour certaines zones agglomérées ou difficiles d'accès ainsi que pour les résidences secondaires

En application des nouvelles dispositions réglementaires prévues par le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, la fréquence de collecte des déchets a changé :

- › les ordures ménagères et emballages sont collectés une fois tous les quinze jours ;
- › les verres, journaux, revues, magazines sont collectés une fois par mois.

La collecte en porte à porte		
Fréquence de collecte	Ordures ménagères en C0,5 Emballages ménagers en C0,5 Verre et papier en C0,25	
Type de collecte	Ordures ménagères et Emballages bac individuel ou bac 2.2	Verre et papier bac bi-compartmenté, bac individuel ou bac 2.2
Véhicules de collecte	2 x 	Benne à chargement latéral bi-compartmentée 26T avec préhension pelgne
	4 x 	Benne à chargement latéral bi-compartmentée 26T avec préhension pelgne/pointe pour la collecte des bacs cloisonnés, bacs classiques et bacs 2.2
	2 x 	Benne traditionnelle bi-compartmentée à chargement arrière 26T
	1 x 	Benne traditionnelle mono-compartmentée à chargement arrière 19T
	2 x 	Mini-BOM 7,5T type Provence Benne (1 mono-compartmentée et 1 bi- compartmentée)
Personnel	19 chauffeurs (dont 1 référent) au départ de Drevant 2 chauffeurs au départ de Nérondes 3 équipiers de collecte 1 chef d'exploitation 1 assistante administrative	
Nombre d'accident de travail avec arrêt	2	
Nombre d'heures de service	23 605,55 heures	
Nombre d'heures de collecte	17 072,08 heures	
Kilomètres effectués	575 275 km	
Consommation	257 747,74 litres 44,8 litres/100	

1.4. Les moyens

1.4.1. Les moyens humains

- › 1 agent de maîtrise d'exploitation basé à Drevant assurant un contact permanent avec la Collectivité,
- › 1 adjointe d'exploitation basée également à Drevant pour le suivi de la prestation,
- › 1 chauffeur référent pour remonter au quotidien les problématiques terrain,
- › 2 bases d'exploitation, à Drevant et Nérondes, afin de limiter les kilomètres parcourus.

Il y a eu peu de mouvements de personnel :

- › 1 CDD pérennisé en CDI début 2019
- › 1 CDD de renfort pour la période estivale

Une constance qui favorise la cohésion d'équipe et la qualité de la prestation.

Ci-dessous le détail du personnel par mois .

Catégorie	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conducteurs	20	21	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Equipier de collecte	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Contrat à durée déterminée *	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0
Structure	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Personnel	26	26	25	25	25	26	26	26	26	25	25	25

* Conducteurs

1.4.2. Les moyens matériels

Toujours dans la dynamique d'optimisation et d'amélioration de la qualité de la prestation, plusieurs types de matériels sont utilisés :

- › Mini-bennes 7,5T pour collecter les endroits inaccessibles aux plus gros véhicules, au plus proche des usagers.
- › Bennes traditionnelles 26T Bi-compartmentées à chargement arrière notamment pour les rues étroites et centres historiques.
- › Bennes à chargement latéral préhension peigne et préhension peigne/pointe afin de collecter les bacs traditionnels, bi-compartmentés et bacs 2.2.

Type de benne	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
B.O.M 19 tonnes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
MINI 7,5 tonnes	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
LATERALE PEIGNE	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
LATERALE PEIGNE/POINTE	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
TRADI 26 tonnes BIFLUX	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11

1.5. La consommation

GAZOLE ANNEE 2019

B.O.M

Immatriculation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CW-153-ET	746,87	1 115,03	904,01	788,92	734,70	984,76	866,33	908,97	1 014,45	871,62	861,06	956,85	10 773,61
EG-194-XR	3 171,68	3 002,77	2 716,08	2 669,29	2 750,82	2 832,52	2 925,56	2 949,45	2 608,99	2 349,92	2 014,74	1 760,28	31 752,10
EG-195-RM	2 720,76	1 953,15	2 023,72	1 953,64	2 468,09	1 799,16	2 316,26	2 202,74	2 200,71	2 694,61	2 476,67	2 128,11	26 968,61
EH-391-ER	3 158,80	2 592,29	2 388,84	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 148,02
EG-432-SE	-	342,22	1 520,34	1 209,86	-	1 489,79	2 562,00	2 254,33	2 966,10	2 061,04	2 004,27	2 617,70	19 025,67
FF-470-DK	-	-	-	-	233,65	117,60	2 418,68	2 285,06	1 978,67	3 184,76	2 653,02	2 562,35	15 434,19
EG-654-RT	3 302,78	2 666,31	3 025,28	2 941,64	2 611,82	2 745,91	3 343,91	3 048,38	2 549,64	2 938,58	3 173,99	3 306,30	35 653,54
EG-739-XR	2 957,69	2 771,97	2 455,76	2 220,29	2 629,69	2 878,80	2 603,49	2 948,61	2 828,06	2 420,29	2 180,88	3 211,16	32 006,29
ER-865-CG	2 437,61	1 712,04	2 181,55	2 489,11	2 108,32	2 301,80	2 273,43	2 375,33	1 812,34	2 209,29	2 189,58	2 465,01	26 535,31
EG-899-RX	2 893,35	2 602,09	2 090,92	2 832,36	2 830,33	2 765,47	2 620,92	2 551,63	2 484,54	2 826,02	2 720,83	2 449,86	31 648,34
Total	21 389,43	18 757,86	19 294,60	17 104,12	16 297,32	17 894,81	21 970,78	21 524,40	20 423,70	21 556,13	20 274,84	21 457,69	237 946,68

Mini B.O.M

Immatriculation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CZ-725-FE	183,57	209,84	346,57	320,75	123,85	292,30	863,90	66,59	235,79	40,06	333,66	343,06	3 319,95
EP-613-LP	1 167,52	993,37	940,46	879,18	1 024,31	868,78	689,13	1 107,06	692,45	1 145,12	817,01	1 025,61	11 962,36
Total	1 351,09	1 203,21	1 287,03	1 199,93	1 148,16	1 161,08	1 553,03	1 173,65	928,24	1 185,18	1 150,67	1 368,67	25 282,31

B.O.M

Immatriculation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
BW-933-BZ	27,45	106,06	99,16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232,66
CA-571-QV	123,63	141,66	92,85	110,78	87,92	99,38	42,91	80,78	41,74	34,56	80,11	40,10	920,40
EF-931-FX	60,08	131,90	111,45	112,49	82,05	85,27	106,63	109,16	182,00	86,61	76,37	86,36	1 280,37
EV-884-IJ	68,32	208,61	136,80	94,03	113,79	147,72	280,59	15,77	42,63	184,72	200,23	255,64	1 749,55
FF-393-EW	-	-	-	-	-	-	-	-	52,56	118,74	163,60	129,20	464,12
Total	310,48	588,25	440,05	317,30	303,76	272,35	430,13	205,71	316,95	424,63	520,31	521,20	4 653,12

Total Site : 23 061,00 20 549,32 21 021,68 18 621,35 17 749,24 19 368,24 23 953,94 22 802,76 21 970,89 23 165,94 22 045,82 23 347,56 257 747,74



AD BLUE ANNEE 2019

COM

Inmatriculation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CW-153-ET	25,31	32,06	40,25	26,80	35,29	36,66	41,08	40,71	30,42	29,85	32,98	48,40	419,61
EG-194-XR	158,84	148,40	127,24	135,28	133,52	140,19	132,45	130,28	81,85	124,98	80,20	93,38	1 464,60
EG-185-RM	106,83	71,24	98,47	72,40	85,21	84,06	67,25	88,32	96,81	83,27	82,47	103,22	1 001,57
EH-381-ER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
EG-432-SE	-	21,86	54,31	47,33	-	-	-	51,82	-	25,41	88,00	46,38	345,11
FF-470-DK	-	-	-	-	1,81	-	185,82	161,43	79,81	133,83	110,42	151,50	804,22
EG-654-RT	172,34	64,94	162,38	108,08	128,84	97,41	83,99	82,68	60,27	51,93	90,61	108,43	1 213,10
EG-739-XR	121,07	76,54	81,87	72,47	91,50	131,28	48,94	-	90,70	11,01	36,28	24,52	785,20
ER-865-CG	150,81	114,34	95,89	120,21	141,40	117,82	114,65	123,45	40,94	115,24	122,84	81,50	1 339,19
EG-689-RX	118,42	131,46	73,05	67,28	106,12	103,48	125,18	89,84	36,78	121,34	126,52	82,03	1 189,48
Total	851,62	659,84	733,46	649,81	723,49	710,93	799,16	768,74	437,58	696,65	780,43	750,36	8 562,03

Mix B.O.M

Inmatriculation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CZ-725-FE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
EP-613-LP	21,31	21,04	21,64	22,14	16,17	19,72	5,67	32,57	10,56	8,71	8,85	6,78	187,52
Total	21,31	21,04	21,64	22,14	16,17	19,72	5,67	32,57	10,56	8,71	8,85	6,78	187,52

Total Site : 872,93 680,88 755,10 671,95 739,66 730,65 804,83 801,31 448,14 705,37 789,28 759,14 8 759,24

Consommation globale

Mois	Gazole	Ad Blue
Janvier	23 051,00	872,93
Février	20 549,32	680,88
Mars	21 021,68	755,10
Avril	18 621,35	671,95
Mai	17 749,24	739,66
Juin	19 368,24	730,65
Juillet	23 953,94	804,83
Août	22 902,76	801,31
Septembre	21 970,89	448,14
Octobre	23 165,94	705,37
Novembre	22 045,82	789,28
Décembre	23 347,56	759,14
Total	257 747,74	8 759,24

1.6. Les kilomètres parcourus

KILOMETRES ANNEE 2019

L.O.M

Immatriculation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CW-163-ET	2 016	2 868	2 262	2 194	2 028	2 656	2 219	2 265	2 704	2 284	2 224	2 520	28 238
EG-194-XR	5 363	4 863	4 254	4 453	4 244	4 219	4 321	4 532	3 888	3 470	3 000	2 959	49 568
EG-195-RM	5 019	3 768	4 087	4 333	5 084	3 698	4 635	4 654	4 384	5 338	4 805	4 267	54 140
EH-361-ER	4 088	3 448	3 771	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 308
EG-432-SE	-	505	2 341	3 369	-	7 873	3 184	2 759	3 913	2 900	3 284	3 645	33 783
FF-470-DK	-	-	-	-	-	346	3 663	3 454	3 303	5 594	3 983	4 063	24 426
EG-654-RT	5 402	4 634	5 252	5 006	4 279	4 792	5 733	5 121	4 268	5 121	5 352	6 817	60 777
EG-739-XR	4 763	4 378	4 240	3 803	4 470	4 821	3 818	3 807	4 378	3 293	2 952	4 434	49 167
ER-885-CG	4 374	3 188	3 989	4 490	3 738	4 068	4 550	4 478	3 450	3 902	3 673	4 025	47 904
EG-889-RX	4 851	4 337	3 752	4 953	5 163	4 859	4 466	4 329	4 167	4 709	4 632	4 049	54 267
Total	35 876	31 968	33 948	32 601	29 006	37 318	36 699	35 400	34 435	36 611	34 015	35 799	413 576

Miri B.O.M

Immatriculation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	1 310	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CZ-725-FE	820	1 020	1 699	1 821	631	1 212	4 498	342	1 221	203	1 806	1 810	17 143
EP-613-LP	6 792	5 853	5 355	5 580	6 663	6 107	4 218	6 800	6 248	7 029	5 663	6 365	72 871
Total	7 612	6 873	7 054	7 401	7 294	7 319	8 716	7 142	7 469	7 232	7 669	8 175	89 994

M.A.

Immatriculation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
BW-933-BZ	658	761	867	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 286
CA-571-QV	2 366	2 611	1 769	2 865	2 027	914	944	1 824	949	801	1 573	827	19 570
EF-831-FX	1 466	2 001	1 934	2 003	3 086	1 510	1 657	1 961	1 984	1 550	1 362	1 715	22 429
EV-384-HJ	880	2 698	2 057	1 220	1 546	1 891	3 761	240	648	2 547	2 642	3 360	23 490
FJ-393-EW	-	-	-	-	-	-	-	-	0	1 198	1 415	1 455	4 068
Total	5 370	8 071	6 627	6 188	6 659	4 315	6 562	4 025	3 581	6 096	6 992	7 357	71 843

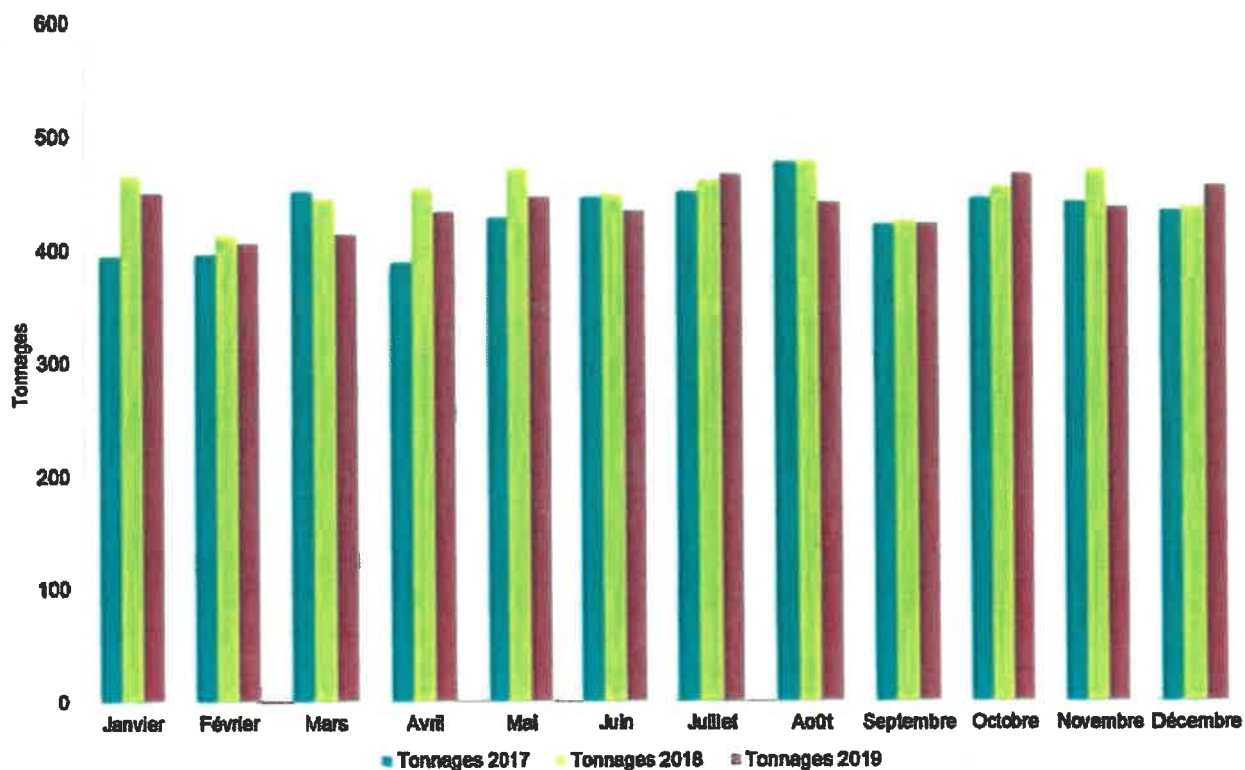
Total Site : 48 958 46 912 47 629 46 190 42 959 48 952 51 877 46 567 45 485 49 939 48 476 51 331 575 275

Distance (en km)

Mois	Kilomètres
Janvier	48 958
Février	46 912
Mars	47 629
Avril	46 190
Mai	42 959
Juin	48 952
Juillet	51 877
Août	46 567
Septembre	45 485
Octobre	49 939
Novembre	48 476
Décembre	51 331
Total	575 275

1.7. Les tonnages

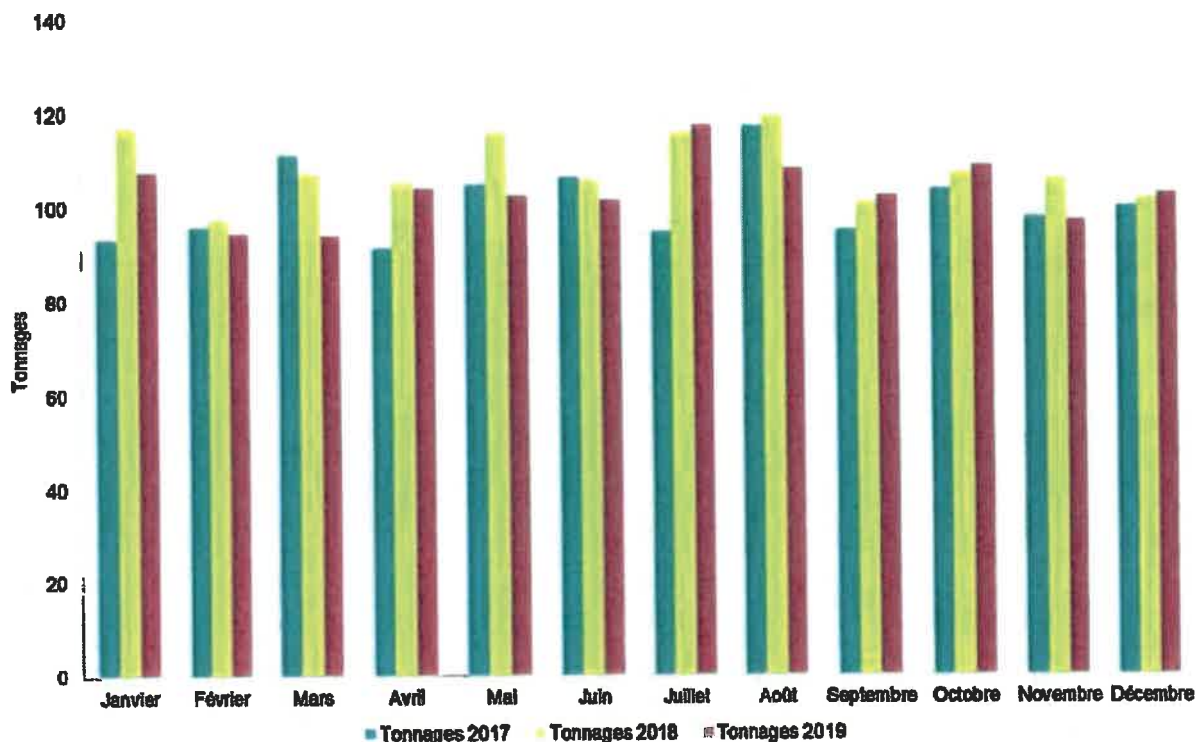
1.7.1 Les ordures ménagères



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Tonnages 2017	394,88	396,44	452,14	389,12	428,42	446,94	451,10	477,40	422,26	445,22	442,58	434,4	5 180,68
Tonnages 2018	466,14	413,52	444,86	455,18	472,32	449,16	461,68	478,58	424,78	455,00	471,08	437,28	5 429,60
Tonnages 2019	450,64	406,06	414,02	433,5	447,00	434,58	466,76	441,64	422,66	466,48	437,48	466,16	5 276,68

Nous constatons une baisse de **2,81%** des tonnages entre 2018 et 2019.

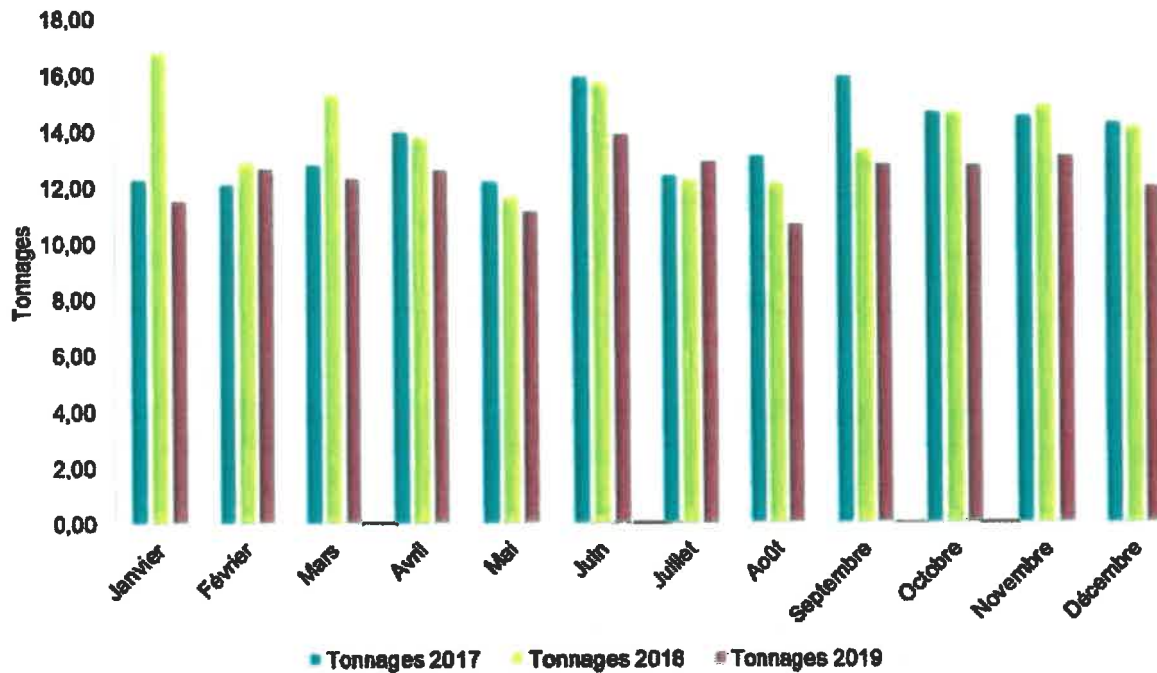
1.7.2. Les emballages



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Tonnages 2017	93,38	95,82	111,28	91,50	104,96	108,46	94,66	117,30	95,01	103,77	97,70	99,93	1211,93
Tonnages 2018	117,12	97,56	107,38	105,06	115,82	105,76	115,76	118,38	100,88	107,10	106,00	101,82	1299,46
Tonnages 2019	107,74	94,60	94,00	104,12	102,58	101,54	117,44	108,18	102,40	108,64	97,04	102,78	1241,04

Entre 2018 et 2019, les tonnages d'emballages ont diminué de 4,5%.

1.7.3. Le carton



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Tonnages 2017	12,30	12,14	12,84	14,02	12,26	15,94	12,46	13,12	15,94	14,68	14,56	14,30	164,58
Tonnages 2018	16,62	12,90	15,32	13,62	11,72	15,76	12,24	12,16	13,34	14,65	14,92	14,14	167,79
Tonnages 2019	11,54	12,68	12,34	12,64	11,16	13,80	12,94	10,68	12,82	12,78	13,14	12,04	148,68

Les tonnages ont **diminué de 11,4%** entre 2018 et 2019.

Le verre et le papier sont gérés par le SMIRTOM, nous n'avons pas de données.

Les tonnages des flux passant par le quai de transfert de Nérondes ne sont pas intégrés tout comme les tonnages provenant des colonnes enterrées (gestion SMIRTOM).

1.8. Les faits marquants et propositions d'amélioration

1.8.1. Le vidage

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la fermeture du site d'enfouissement géré par Suez, c'est désormais sur le site de CDI Paprec que nous vidons les OM et les emballages, non loin du bâtiment où nous vidions déjà les cartons.

1.8.2. L'amélioration continue

Dans le cadre de l'amélioration continue, nous avons mis en place un suivi Lean management particulièrement précis de nos indicateurs de performance (collecte, consommation, sécurité, satisfaction client) via notamment des tableaux d'affichage.

Ces données sont étudiées tous les mois avec les collaborateurs lors de causeries permettant également d'échanger autour des différentes problématiques inhérentes au quotidien de la collecte, toujours dans le but d'améliorer la qualité de travail ainsi que celle de la prestation en découlant.

Par ailleurs, dans l'optique d'une éventuelle optimisation de la collecte de verre et des JRM et afin de gagner en souplesse de remplacement matériel, nous avons échangé une benne à préhension latérale peigne par une benne neuve toujours à préhension latérale mais cette fois-ci peigne/pointe/PPK.

Nous avons également, en remplacement de l'ancien, fait l'acquisition d'un nouveau fourgon répondant aux dernières normes environnementales.



2. *Le bilan financier*



2.1. Le bilan financier

CLIENT ST AMANDUIS		2019
Charges de personnel (y compris structure d'exploitation)		1 155 700,00 €
Dépenses Véhicules		
	Entretien	150 200,00 €
	Carburant	287 400,00 €
	Amortissements	359 100,00 €
	Locations Véhicules	0,00 €
	Autres Charges	88 100,00 €
		2 040 500,00 €
Charges de structure générale	(y compris ass, taxe, coût financier, informatique, téléphone, fonctionnement)	225 600,00 €



Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 
ID : 018-251801817-20201112-2020_DC00024-DE

SYNDMC SMIRTOM ST-AMAND

Analyse financière simplifiée 2019

TRES. SAINT-AMAND-MONTROND

SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 018-251801817-20201112-2020_DC00024-DE

Tableau de synthèse M4

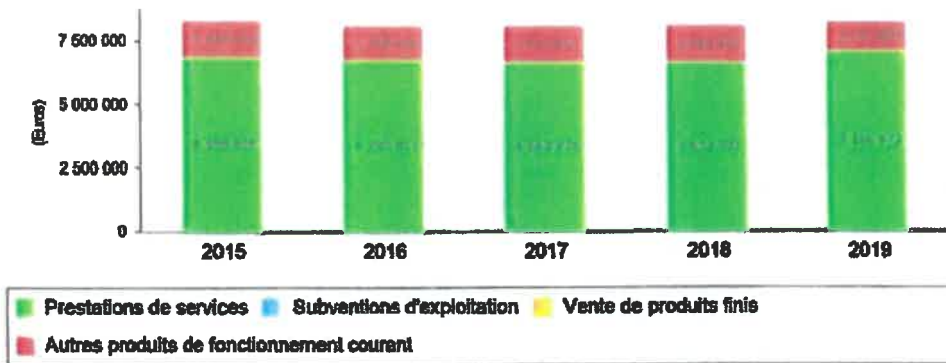
En €	Tableau de synthèse M4		Évolution
	2018	2019	2018 / 2019
I-Produits de fonctionnement courant dont:	8 117 475	8 268 768	1,9 %
Prestations de services	6 654 971	7 106 872	6,8 %
Vente de produits finis	0	0	-
Subventions d'exploitation	0	0	-
Autres produits de fonctionnement courant	1 462 504	1 161 897	-20,6 %
II-Charges de fonctionnement courant dont	7 054 396	7 567 840	7,3 %
Charges de personnel	1 653 082	1 666 048	0,9 %
Achats et charges externes	5 294 446	5 827 954	10,1 %
Autres charges de gestion courantes	98 087	67 063	-31,6 %
Impôts et taxes	8 780	4 875	-44,5 %
III-EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	1 063 079	700 828	-34,1 %
Transferts de charges d'exploitation	0	0	-
Produits financiers (hors reprises)	0	0	-
Charges financières (hors dotations)	75 434	70 078	-7,1 %
Produits exceptionnels (hors reprises)	52 049	25 081	-51,8 %
Charges exceptionnelles (hors dotations)	39 145	72 020	84,0 %
Impôts sur les bénéfices et assimilés	0	0	-
Produits de fonctionnement réels	8 169 524	8 293 849	1,5 %
Charges de fonctionnement réelles	7 168 975	7 710 038	7,5 %
IV-CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	1 000 549	583 811	-41,7 %
Remboursement en capital	649 375	626 000	-3,6 %
V-CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	351 173	-42 188	-
Remboursement des autres dettes	0	0	-
Remboursement propres	329 879	35 743	-89,2 %
Cessions d'actifs	400	0	-100,0 %
VI-FINANCEMENT PROPRE	681 452	-6 445	-
Autres recettes d'investissement	0	0	-
VII-FINANCEMENT DISPONIBLE	681 452	-6 445	-

Tableau de synthèse M4



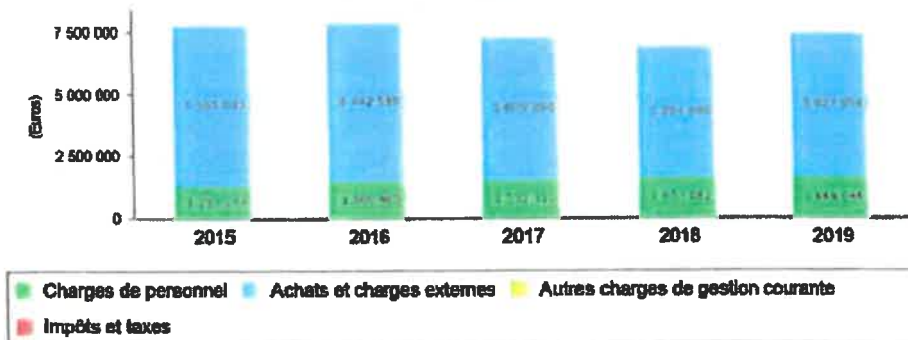
FONCTIONNEMENT - FORMATION DE

Produits de fonctionnement courant



FONCTIONNEMENT - FORMATION DE L'EBF

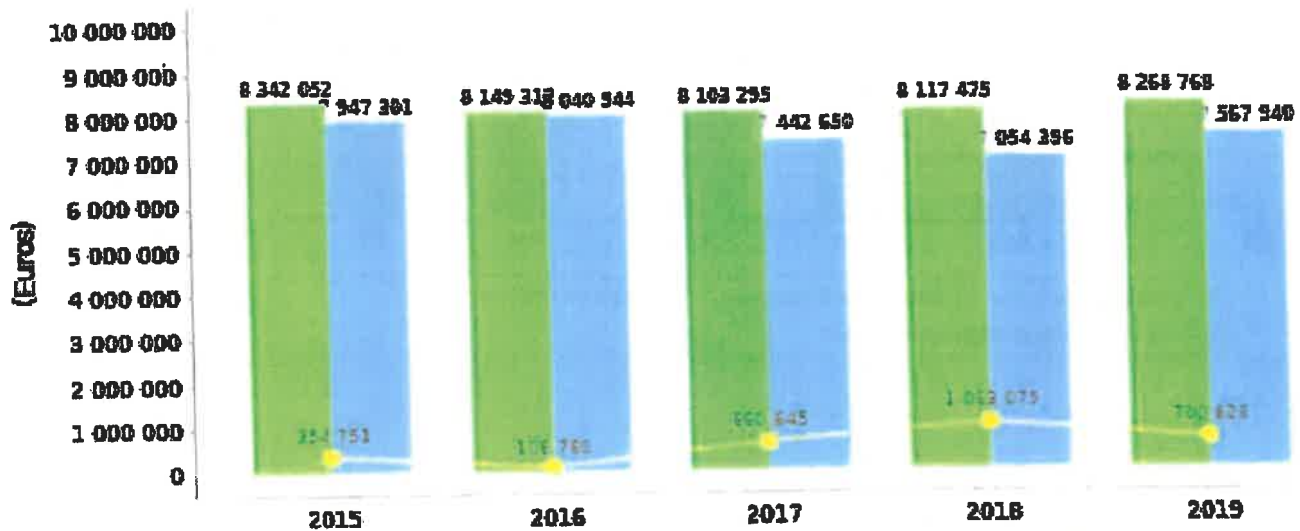
Charges de fonctionnement courant





FONCTIONNEMENT - FORMATION DE

L'excédent brut de fonctionnement



- I-Produits de fonctionnement courant
- II-Charges de fonctionnement courant
- III-EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT - FORMATION DE L'EBF

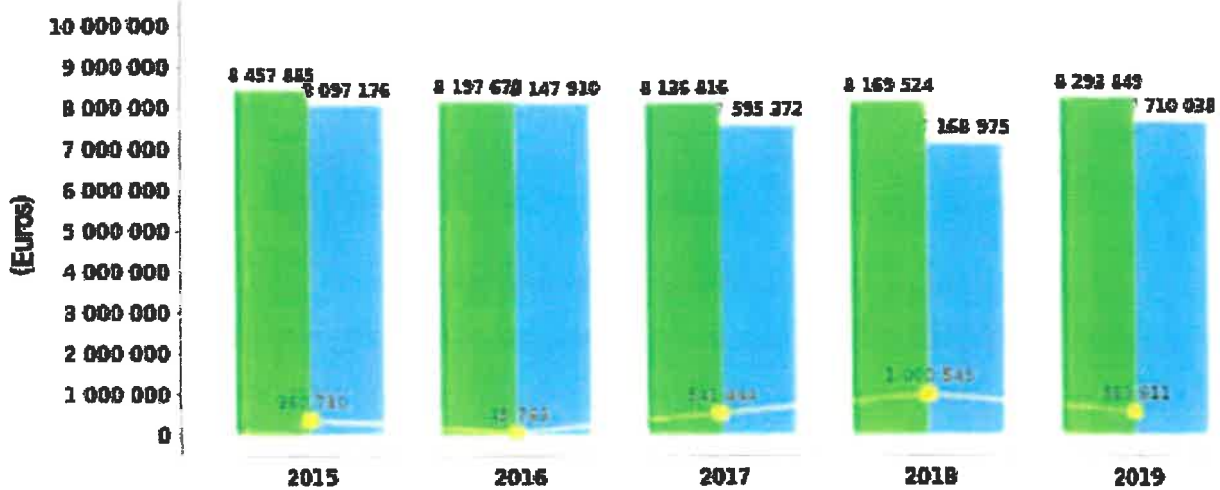
Affectation de l'EBF

En %	2015	2016	2017	2018	2019
Frais financiers / EBF	34,32 %	75,43 %	13,41 %	7,10 %	10,00 %
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation / EBF	198,25 %	725,92 %	124,91 %	83,93 %	154,02 %
(Frais financiers + dotations aux amortissements et provisions) / EBF	232,57 %	801,36 %	138,32 %	91,03 %	164,02 %



FUNCTIONNEMENT - FORMATION DE LA CAF

Formation de la CAF brute



- Produits de fonctionnement réel
- Charges de fonctionnement réel
- Capacité d'autofinancement brute

FUNCTIONNEMENT - FORMATION DE LA CAF

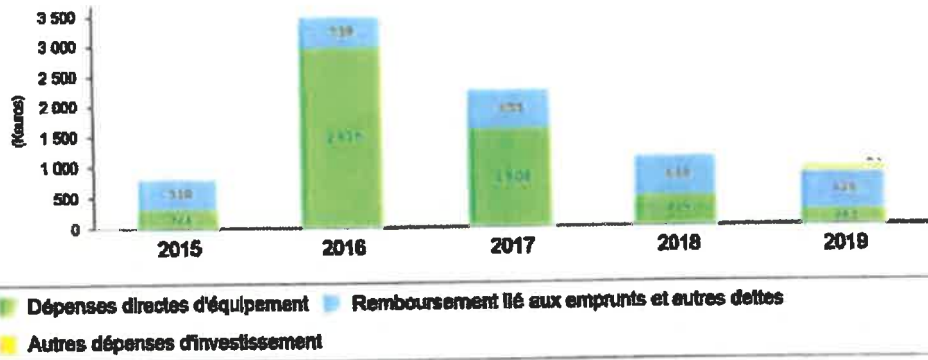
Formation de la CAF nette



- Capacité d'autofinancement brute
- Remboursement en capital
- Capacité d'autofinancement nette

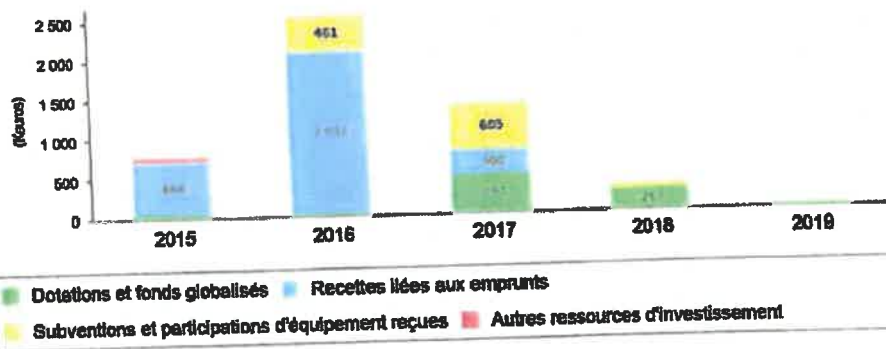
INVESTISSEMENT

Evolution des principales dépenses d'investissement

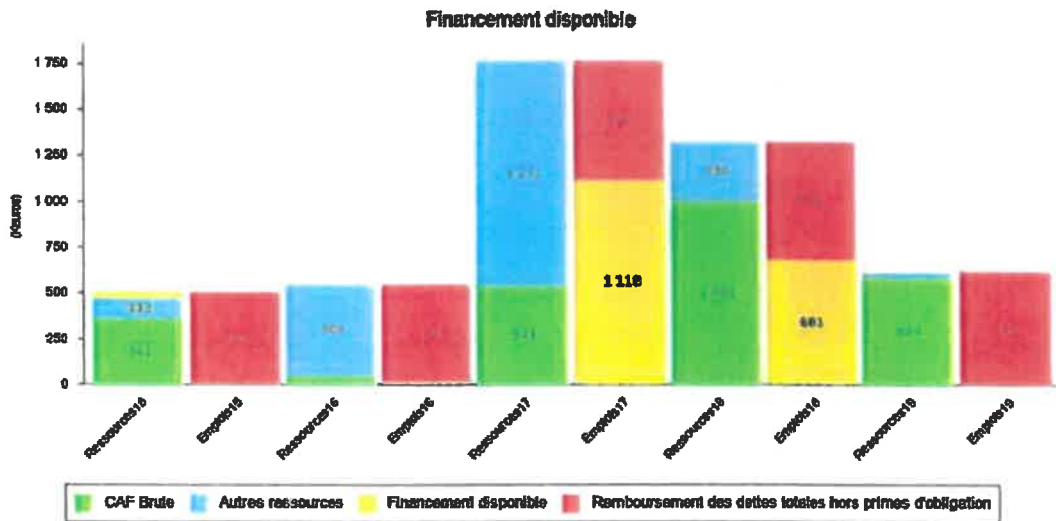


INVESTISSEMENT

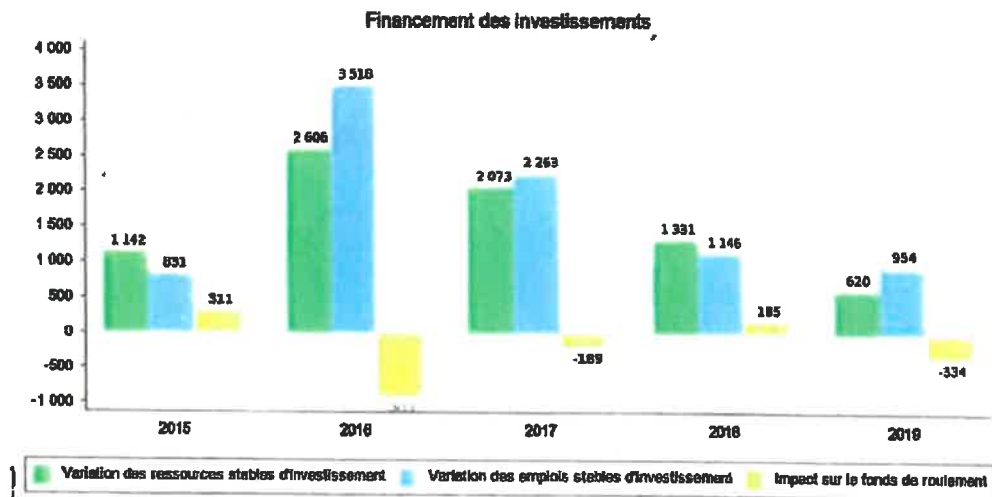
Evolution des principales recettes d'investissement



INVESTISSEMENT



INVESTISSEMENT



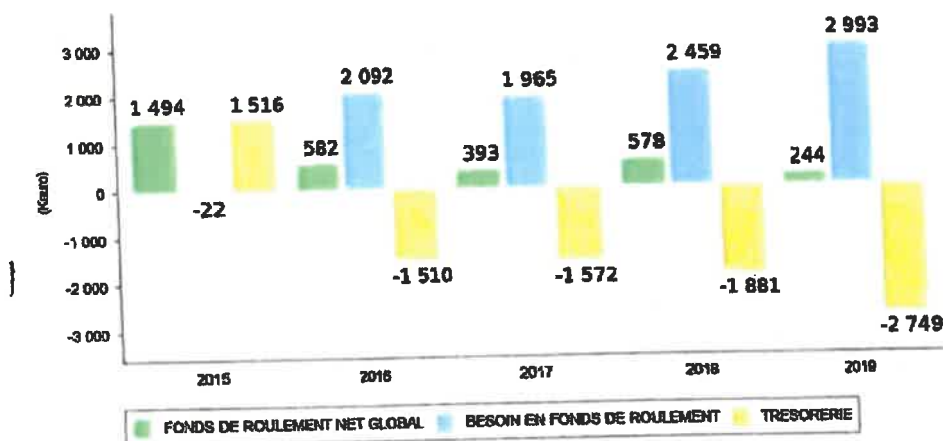
LE BILAN

BILAN EN 2019

ACTIF	PASSIF	En €
Immobilisations 18 393 411	Subventions, dotations, réserves 16 398 036	
Stocks et créances 3 202 794	Dettes financières 2 239 029	FDR = 243 654
	Dettes fournisseurs, sociales 210 292	BFR = 2 992 502
	Trésorerie 2 748 849	
	Trésorerie = FDR - BFR =	- 2 748 849

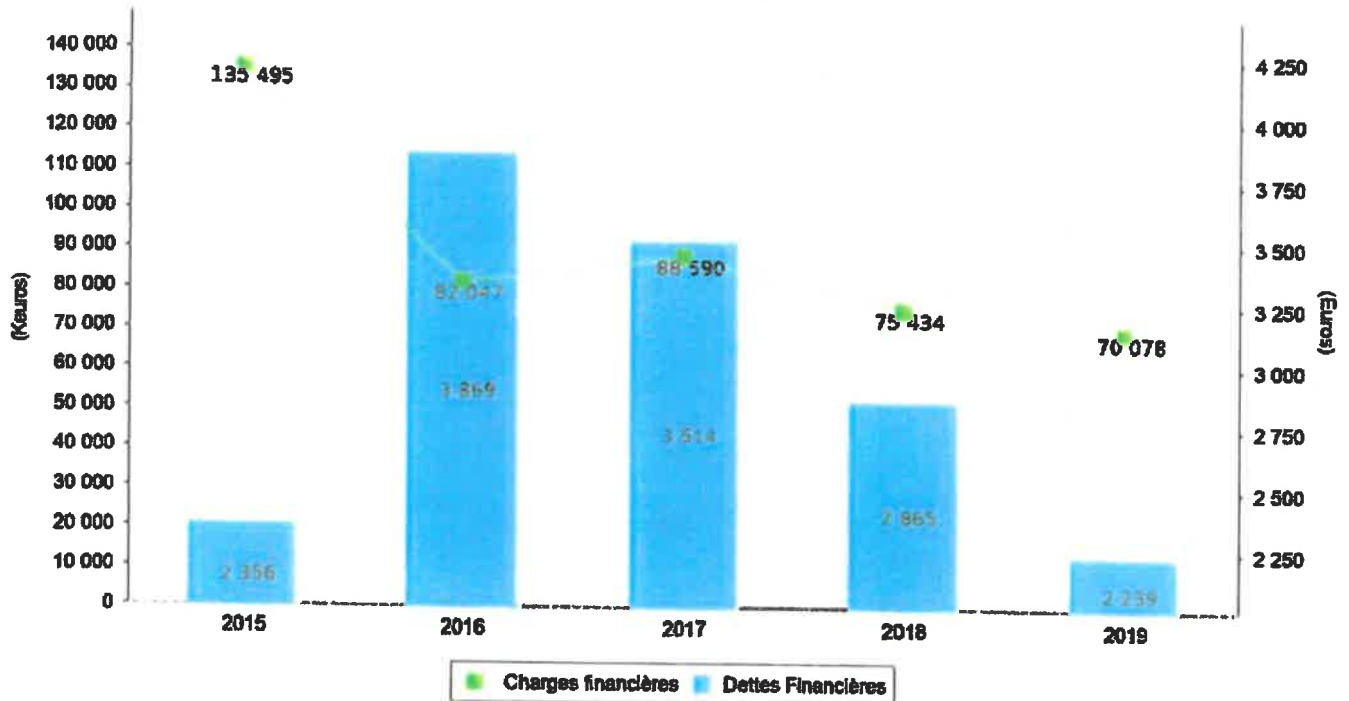
LE BILAN

Evolution des éléments du bilan



ENDETTEMENT

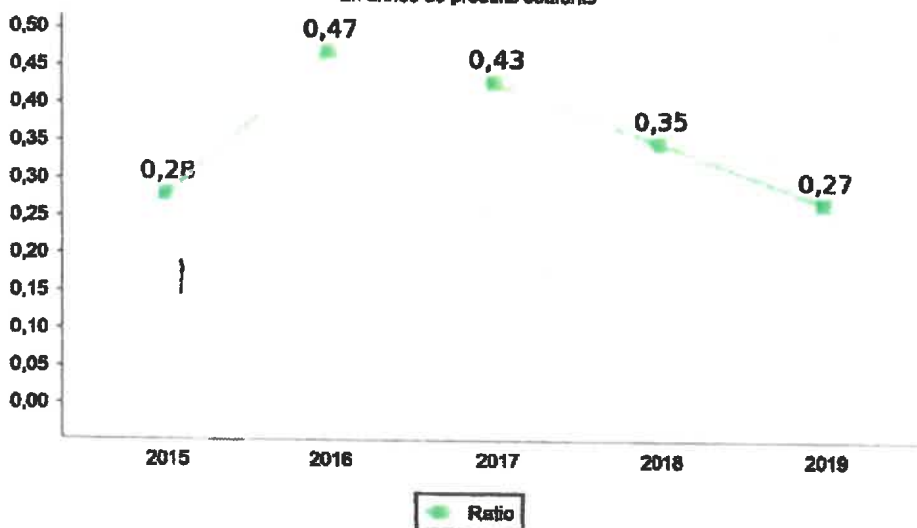
Évolution des dettes et des charges financières



ENDETTEMENT

Ratio d'endettement

En année de produits courants

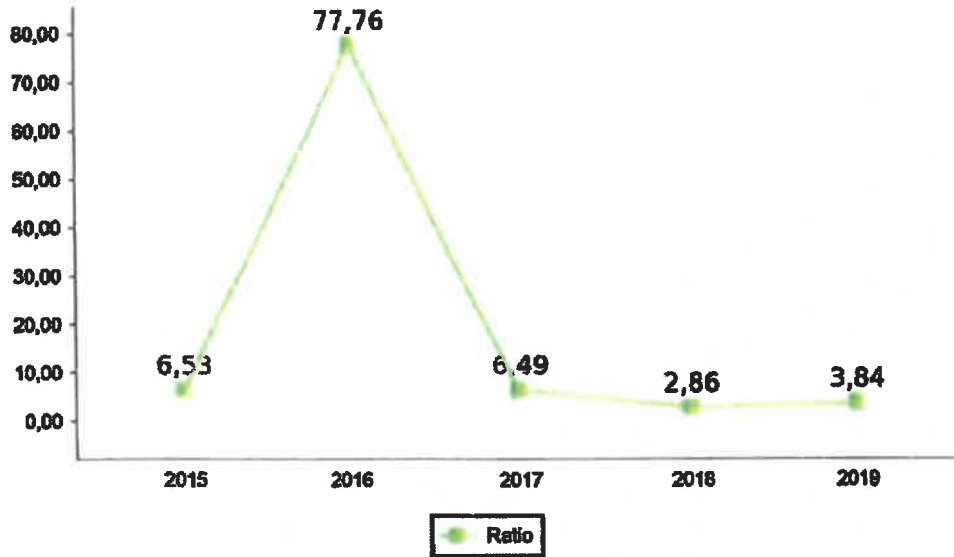




ENDETTEMENT

Ratio d'endettement

En année de CAF Brute



MARGES DE MANOEUVRE

Evolution des principaux éléments financiers

